Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 031-213101876-20250306-2025_012-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 mars 2025
Acte n° **2025-012**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme BRUN
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme STEMER a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme VALENTI a donné procuration à M. GAUTHIER
M. BONNET a donné procuration à M. PILET
M. LOUZON a donné procuration à M. CANILLO

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	26
procurations :	7
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Date de la convocation : 27 février 2025

Thème : 1.1 – MARCHÉS PUBLICS

Objet : Marché public pour la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule publicitaire

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'un avis de marché à procédure adaptée a été publié le 10 décembre 2024 pour la mise à disposition d'un véhicule publicitaire 9 places.

Le titulaire se rémunère sur la vente des annonces publicitaires apposées sur le véhicule. La mise à disposition du véhicule est conditionnée par un nombre et un montant d'annonces suffisants.

Un seul candidat a répondu à la consultation. Il répond au cahier des charges. Il est donc proposé de retenir l'entreprise suivante :

NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	ADRESSE
SAS INFOCOM FRANCE	ZI LES PALUDS – 510, avenue de Jouques 13400 AUBAGNE

Le contrat est conclu pour une période de 4 ans. A l'issue d'une première période de deux ans, les annonces sont renouvelées pour une nouvelle période de même durée. La seconde période est également conditionnée par un nombre et un montant d'annonces suffisants.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : autorise Mme la Maire à signer le contrat avec l'entreprise ci-dessus désignée.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 031-213101876-20250306-2025_012-DE

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 mars 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 11 MARS 2025